

## 114281 - Le fœtus serait il expulsé du ventre de sa mère si celle-ci récitait la sourate du Tremblement (98)?!

---

### question

Une dame dit quand une femme enceinte récite la sourate du Tremblement, elle avorte à cause de la seule récitation de cette sourate..Elle dit encore: quand une telle femme sollicite l'exorcisme religieux, elle doit informer l'intervenant qu'elle est en grossesse afin qu'il évite la récitation de ladite sourate pour ne pas provoquer l'avortement..Est-ce exact? Puisse Allah vous réserver la meilleure récompense en notre nom et permette à la communauté de profiter de vous.

### la réponse favorite

Louanges à Allah

Il ne convient pas à un musulman de croire que la récitation de l'une des sourates du Coran puisse être nuisible. Cette croyance se heurte à la parole d'Allah le Transcendant et Très haut: « **Dis: Pour ceux qui croient, il est une guidée et une guérison**» (Coran,41:44). On ne trouve ni dans les livres des ulémas et juristes ni dans les traditions laissées par les pieux gens que l'un d'entre eux avait l'habitude de mettre la femme enceinte en garde contre la récitation de la sourate en question. Mieux, ceux et celles qui savent lesaint Coran par cœur n'ont jamais cessé de veiller à le réciter complètement à des intervalles fixés par eux sans en excepter une quelconque partie.

Celui qui ose formuler une mise en garde contre la récitation d'une sourate déterminée dans une situation particulière fait preuve d'une audace déplacée. En effet, on ne conteste pas que cette sourate ou une autre puisse faciliter le travail d'une

femme sur le point d'accoucher, si toutefois l'expérience le prouve. Mais le contraire n'en découle pas forcément. Une femme en début de grossesse n'avorterait pas quand elle entend réciter ladite sourate. La parole d'Allah le Puissant et Majestueux ne contient en aucun cas un quelconque mal ou préjudice.

Ibn al-Qayyim

(Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «Voici un écrit à utiliser en cas d'un accouchement difficile. Al-Khalla a dit: Abdoullah ibn Ahmad m'a rapporté en ces termes ceci : **« J'ai vu mon père faire un écrit pour une femme confrontée à des difficultés d'accouchement. L'écrit était à placer dans un vase blanc ou un récipient propre et avait pour contenu ce hadith d'Ibn Abbas (P.A.a): Il n'y a pas de dieu en dehors du Clément, du Généreux. Gloire à Allah, le Maître du Trône incommensurable. Louanges à Allah, le Maître des mondes. »** Le jour où ils verront ce qui leur est promis, il leur semblera qu'ils n'étaient restés (sur terre) qu'une heure d'un jour. Voilà une communication.» (Coran,46:35) et **«Le jour où ils la verront, il leur semblera n'avoir demeuré qu'un soir ou un matin.»** (Coran,79:46).

Al-Khallal

dit: Abou Baker al-Marouzi nous a informé qu'un homme se présenta à Abou Abdoullah et lui dit: «Ô Abou Abdoullah! Ne fais-tu pas un écrit pour une femme confrontée à des difficultés d'accouchement depuis deux jours?- Il dit: **«Qu'on amène un grand vase et du safran»** Je l'ai vu faire des écrits pour plus d'une personne. On rapporte d'Ikrimah qu'Ibn Abbas a dit: «Jésus (Bénédiction et salut soient sur lui et sur notre prophète) passa une fois auprès d'une vache dont le petit était bloqué dans son ventre..La vache dit: **«Ô mot de Dieu! Invoque Dieu pour qu'Il me délivre de ma situation.»** Jésus dit: «Ô Celui qui crée

l'âme à partir d'une âme! O celui qui délivre une âme d'une âme! Ô Celui qui fait sortir une âme d'une âme! Délivre-là. Le rapporteur dit: « **La vache expulsa son petit et se mit à le flairer. Il (Ahmad) dit quand une femme connaît des difficultés d'accouchement, qu'on la lui écrive. Tout ce qui précède en termes de formules d'exorcisme est utile.**» Zad al-Maad (4/326).

La question suivante a été adressée à Cheikh Ibn Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde): «**Existe-t-il des versets à réciter pour faciliter l'accouchement à une femme?**»

Voici sa réponse (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde): «Je ne sache rien qui provienne de la Sunna à ce sujet. Cependant, on peut réciter sur la femme en travail des versets évoquant la facilitation comme : «**Allah veut pour vous la facilité, Il ne veut pas la difficulté pour vous**» ou des versets qui parlent de la grossesse et de l'accouchement comme la parole du Très haut: « **Aucune femelle ne conçoit ni ne met bas sans qu'Il n'en ait connaissance.**» (Coran,41:47) et «**Quand la terre tremblera d'un violent tremblement et que la terre fera sortir ses fardeaux.**»(Coran,99). C'est utile et prouvé par l'expérience avec la permission d'Allah.

Tout le Coran est un remède. Si l'auteur de la récitation et le bénéficiaires croient tous les deux aux effets de la récitation, la récitation sera immanquablement efficace. En effet, Allah Très haut dit: «**Nous faisons descendre du Coran, ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants. Cependant, cela ne fait qu'accroître la perte des injustes.**» (Coran,17:82).

Ce verset a une portée

générale: remède et compassion qui guérissent les cœurs des maladies inhérentes aux soupçons et aux passions et guérissent encore les corps de maladies difficiles à soigner.» Fatawa nourune ala-darb/ Fatawa al-aqidah / al-ibadah cassette n° 257 face A.

Cheikh ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «S'agissant de l'expérience, si quelque chose de bien fondé est prouvé par l'expérience, celle-ci ne fait que la rendre crédible. Quand une chose qui n'est pas bien fondée (dans la religion) est attestée par une expérience tangible qui la prouve, le résultat de l'expérience fait foi. Si la chose est une affaire religieuse, il n'en serait pas ainsi. La recherche de la guérison par l'entremise du saint Coran est bien fondée.

Allah Très haut a bien

dit: **«Nous faisons descendre du Coran, ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants. Cependant, cela ne fait qu'accroître la perte des injustes.»**(Coran,17:82). En voilà le fondement. Si

l'expérience prouve l'efficacité de la récitation de versets pour soigner une maladie, c'est l'efficacité qui confirme l'affirmation selon laquelle le Coran est un remède pour les gens.

En dehors des choses

culturelles, on tient compte sans doute

des résultats de l'expérience. Si un homme détient des connaissances concernant les vertus thérapeutiques des plantes et éléments naturels pareils, il va en brousse pour en collecter des échantillons qu'il juge aptes et s'il en fait une

expérience qui s'avère concluante, cela peut fonder une disposition (religieuse).» al-Liqaa

ach-chahri, liqaa n°

37, question n° 26.

En somme, aucune des sourates du Coran n'est nocive ni pour une femme enceinte ni pour une femme qui allaite ni pour une autre. Bien au contraire, les versets sont une source du bien, de la bénédiction pour celui qui les récite et celui qui les écoute réciter avec la permission d'Allah le Très haut.

Allah le sait mieux.